

UCCFR : UNE AUTORITÉ DES DROITS FINANCIERS PEU FRÉQUENTABLE

Il est difficile de ne pas remarquer l'insertion **UCCFR – AUTORITE DES DROITS FINANCIERS** publiée sur **FACEBOOK**. L'accroche « La procédure officielle de remboursement est ouverte » renforce le message.

Si vous cliquez pour en savoir plus, voici ce que vous pouvez lire :

« Les autorités financières françaises ont commencé à recevoir des plaintes concernant les courtiers et les plateformes crypto.

Si vos fonds ont été bloqués, vous pouvez soumettre votre dossier dans le cadre de la procédure officielle de remboursement.

Des spécialistes du droit préparent la documentation et accompagnent le processus jusqu'à la décision finale.

La majorité des dossiers sont résolus en faveur des déposants.

L'enregistrement est ouvert pour une durée limitée. »

Si ces promesses fabuleuses vous intéressent, vous devez compléter un questionnaire sommaire (type de plateforme concernée, date des faits, montant du préjudice, âge) et un expert vous contactera rapidement.

L'**UCCFR** (pour **UNITED CLAIMS COMMISSION FRANCE**), qui affirme être implantée à Washington, a de toute évidence vocation à vous épater. Elle se baptise aussi **COMMISSION DES RÉCLAMATIONS UNIFIÉES** ou de **COMMISSION DE RÉCLAMATION DES NATIONS UNIES**. Elle vante abondamment ses moyens et qualités :

- « une équipe mondiale de professionnels du droit et de la cybersécurité »
- « une combinaison de technologies de pointe, de logiciels exclusifs et des infos stratégiques pour détecter, enquêter et contrer de manière proactive des systèmes de fraudes complexes » ;
- « votre sécurité est notre priorité absolue »

La lecture interminable des conditions générales d'utilisation fait apparaître des formulations inquiétantes : « alignement sur les objectifs commerciaux, » « programme d'affiliation » et « trafic vers les produits ou services en échange de commissions. »

Sous couvert de venir en aide aux victimes d'arnaques financières, et en faisant référence implicitement aux plaintes reçues par les autorités françaises, l'**UCCFR** n'aurait-elle pas comme seul objectif de se constituer un beau

portefeuille de victimes ? Ces dernières se verraient dès lors proposer des placements à des taux supérieurs (donc à base de cryptomonnaies ou de trading) par le biais de multiples partenaires plus ou moins efficaces.



INFO-ALERTE est une mise en garde du Réseau Anti-Arnaques, association loi 1901 partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org).

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)